

# DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Nançay,

**Étaient présents :** Mesdames BERT, BOUGIS, DESSENS, FONTENY, GAUVIN, MARY, NOULHIANE  
Messieurs, BAILLY, PERRIER, PRÉTEUX, RAGOBERT, THEULOT, URBAIN,  
VANDENABEELE,

**Était excusé :** Monsieur VILLERET

**Étaient absents :** /

Monsieur VILLERET a donné pouvoir à Monsieur URBAIN.

### 1-INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel PERRIER, doyen d'âge du conseil municipal, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction.

Madame Aude-Marie GAUVIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### 2-ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Michel PERRIER a pris la présidence de l'assemblée, il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a nommé deux assesseurs : Messieurs Alain BAILLY et Christian THEULOT.

Après le vote à bulletin secret, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :.....	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :.....	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	15

**Ont obtenu :** M. Alain URBAIN : ..... 15 voix

Monsieur Alain URBAIN a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### 3- ÉLECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.

Le Président a indiqué qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Les candidats :

Madame Nathalie FONTENY – première adjointe  
Monsieur Philippe RAGOBERT – deuxième adjoint  
Madame Murielle BOUGIS – troisième adjointe  
Monsieur Alain BAILLY – quatrième adjoint

Après le vote à bulletin secret, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## **Élection des quatre adjoints :**

### **Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :.....	15

**Ont obtenu :**..... 15 voix.

Madame Nathalie FONTENY a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

Monsieur Philippe RAGOBERT a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Madame Murielle BOUGIS a été proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

Monsieur Alain BAILLY a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

## **4- ÉLECTION DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

Le conseil municipal décide de nommer un conseiller délégué.

La candidate : Madame Roseline MARY

Après le vote à bulletin secret, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

A obtenu 15 voix, Madame Roseline MARY a été proclamée conseillère déléguée et immédiatement installée.

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, Madame Roseline MARY sera chargée des secteurs suivants : culture, sport, associations, patrimoine, animation, bibliothèque, intergénération, éducation.

## **5- CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local, puis en distribue un exemplaire à tous les conseillers.

## **6-DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS DES ADJOINTS**

Sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire et par délégation,

Madame Nathalie FONTENY, 1<sup>ère</sup> adjointe sera chargée des secteurs suivants : finances et ressources humaines.

Monsieur Philippe RAGOBERT, 2<sup>ème</sup> adjoint sera chargé des secteurs suivants : urbanisme, travaux, sécurité, réseaux, château d'eau, économie, tourisme et la S.T.E.P.

Madame Murielle BOUGIS, 3<sup>ème</sup> adjointe sera chargée des secteurs suivants : éducation et espaces verts.

Monsieur Alain BAILLY, 4<sup>ème</sup> adjoint sera chargé des secteurs suivants : services techniques, urbanisme et travaux.

## **7-DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal pour la durée du présent mandat ; de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. **Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 10 000 € HT. Le conseil municipal sera donc compétent au-delà de ces limites.**

3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4° De créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

7° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € par année civile.

## **8- INDEMNITES DE FONCTIONS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique, à savoir :

Le Maire : 38.59 % de cet indice

Les adjoints : 9.68 % de cet indice,

Le conseiller délégué : 9.68% de cet indice.

## **9- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne,

Monsieur Christian THEULOT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Alain URBAIN en qualité de représentant suppléant au **Pays Sancerre Sologne**.

Monsieur Philippe RAGOBERT en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christian THEULOT en qualité de délégué suppléant au **Syndicat Départemental d'Énergie du Cher**.

Monsieur Philippe PRÉTEUX en qualité de délégué **sécurité routière**.

Monsieur Philippe RAGOBERT en qualité de représentant titulaire pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'agence **Cher Ingénierie des Territoires**.

Madame Roseline MARY en qualité de **correspondant défense**.

Messieurs Alain URBAIN, Alain BAILLY, Philippe RAGOBERT, Christian THEULOT en qualité de membres titulaires et Messieurs Hervé VANDENABEELE, Michel PERRIER et madame Myriam DESSENS en qualité de membres suppléants pour siéger à la **commission d'appels d'offres**.

Mesdames Murielle BOUGIS, Paula BERT, Roseline MARY, Astrid NOULHIANE en qualité de membres pour siéger au **CCAS**.

## **10 – COMPOSITION DES COMMISSIONS**

### **COMMUNICATION**

Responsable : le Maire, Monsieur Alain URBAIN

Mesdames Nathalie FONTENY, Paula BERT

Messieurs : Philippe RAGOBERT, Christian THEULOT, Hervé VANDELABEELE

### **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

Responsable : 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Nathalie FONTENY

Mesdames Murielle BOUGIS, Myriam DESSENS et Monsieur Christian THEULOT

### **URBANISME – TRAVAUX – SÉCURITÉ – RÉSEAUX – CHÂTEAU D'EAU – S.T.E.P**

Responsable : 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Philippe RAGOBERT

Messieurs Alain BAILLY, Michel PERRIER, Philippe PRÉTEUX

### **ÉCONOMIE**

Responsable : 2<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Philippe RAGOBERT

Madame Astrid NOULHIANE

Messieurs Christian THEULOT, Michel PERRIER, Hervé VANDELABEELE, Kévin VILLERET

### **CULTURE – SPORTS – ASSOCIATIONS – PATRIMOINE – ANIMATIONS – BIBLIOTHEQUE**

Responsable : la conseillère déléguée, Madame Roseline MARY

Mesdames Murielle BOUGIS, Myriam DESSENS, Aude-Marie GAUVIN, Astrid NOULHIANE, Paul BERT

Messieurs Hervé VANDELABEELE, Kévin VILLERET

### **ÉDUCATION – INTERGÉNÉRATION**

Responsable 3<sup>ème</sup> adjointe, Madame Murielle BOUGIS

Mesdames Paula BERT, Roseline MARY, Myriam DESSENS, Aude-Marie GAUVIN, Astrid NOULHIANE

Monsieur Philippe PRÉTEUX

#### SERVICES TECHNIQUES

Responsable : 4<sup>ème</sup> adjoint, Monsieur Alain BAILLY

Monsieur Philippe PRÉTEUX

#### ESPACES VERTS

Responsable 3<sup>ème</sup> adjointe, Madame Murielle BOUGIS

Mesdames Roseline MARY, Astrid NOULHIANE

Messieurs Christian THEULOT, Philippe PRÉTEUX, Hervé VANDELABEELE

### **11- RESSOURCES HUMAINES**

- a) Le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2026 pour un accroissement saisonnier d'activité au niveau des services techniques, compte-tenu du travail supplémentaire au niveau des espaces verts, de la période estivale et des congés annuels des agents.
- b) Au niveau des services administratifs, renouvellement du contrat de Madame Mélanie DESCLOITRES pour une durée de 6 mois.
- c) Mise en place du temps partiel pour les agents de la Commune, suite à une demande d'un agent. Le Maire rappelle que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte-tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.  
Le conseil donne son accord.

### **12- QUESTIONS DIVERSES - INFORMATION**

Il est signalé :

- Lundi 9 mars 2026, Orange a activé la 4G, une très bonne nouvelle pour Nançay.
- Les travaux de la mairie ont bien avancé, les services administratifs ont intégré leurs nouveaux bureaux, l'isolation est terminée ainsi que les forages.
- Fin des travaux pour le château d'eau, remerciements aux sociétés pour leur travail.

Monsieur le Maire remercie le conseil pour leur intérêt et engagement pour la Commune.

Le Maire,